

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT
JEUDI 24 MARS 2022

- Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du Bureau permanent
Iris Van Laethem, chef du Service social
Audrey Monsieur, directeur général
- Absents :
- Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2022

A. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES A DOMICILE

2. Centre de services local et services à domicile – Prise en connaissance du calendrier des activités d'avril 2022

Le Bureau permanent approuve le calendrier des activités du Centre de services local pour le mois d'avril 2022.

B. LOCATION D'APPARTEMENTS

3. Location d'appartements – Mode d'attribution – Travaux d'investissement en faveur de la conciergerie de la Résidence Geurts

Le Bureau permanent décide de lancer un marché ayant pour objet des « Travaux d'investissement en faveur de la conciergerie ».

4. Location d'appartements – Attribution – Travaux d'investissement en faveur de la conciergerie de la Résidence Geurts

Le Bureau permanent décide d'attribuer le marché ayant pour objet des « Travaux d'investissement en faveur de la conciergerie » à la firme RaFal, établie avenue des Etangs 182 boîte 2 à 1780 Wemmel, pour un montant de 19.800 € (hors TVA).

C. SERVICE SOCIAL

5. Service social – Logo et dénomination du magasin gratuit du service social

Le Bureau permanent marque son accord sur le logo et la dénomination du magasin gratuit du service social.

6. Service social – Ukraine – Point de la situation

D. POLITIQUE ET ORGANISATION

7. Politique et Organisation – Gestion des archives – Destruction de données

Le Bureau permanent autorise la destruction de la liste d'archives du 24/02/2022 par une entreprise agréée de destruction de données.

E. PERSONNEL

8. Personnel – Job étudiant 2022

Le bureau permanent donne son accord pour le recrutement d'étudiants pour les vacances d'été 2022.

9. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions

10. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements

11. Service social – Autre aide

12. Service social – Droit à l'intégration sociale

13. Service social – Equivalent de revenu d'intégration

14. Service social – Initiative locale d'accueil

15. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente

16. Service social – Emploi article 60§7

17. Service social – Logement – Logements de secours et de transit

18. Service social – Agence immobilière sociale

19. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 25/03/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.